



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 MAI 2013

Date de convocation : 21/05/2013

Date d'affichage : 30/05/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	10
Procuration	:	01
Votant	:	11

L'an deux mil treize, le vingt sept mai, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
BRIOT Jean-Paul - LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain – ROEDEL Françoise
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : VILLEMIN Marylin

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : CREDIT RELAIS SALLE SOCIOCULTURELLE

Madame le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de construction de la salle socioculturelle, ainsi que sur la situation financière de ce projet.

Après examen d'un tableau reprenant en détails, tant au niveau des dépenses que des recettes, les montants engagés et les « restes à réaliser », il s'avère qu'il convient de souscrire un emprunt à court terme afin de compenser :

- les retards de versement des subventions,
- le remboursement de la TVA,
- et pallier l'attente de la vente d'une parcelle à bâtir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt selon les caractéristiques suivantes :

- montant de 250 000 €
- remboursement à perception du FCTVA et des subventions au plus tard le 1^{er} juin 2015,
- taux fixe de 2,05 %.

- Les intérêts calculés prorata temporis, seront arrêtés et payables en fin de chaque trimestre civil et la dernière fois à la date de remboursement effective du crédit. Il est précisé en outre que les intérêts ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement du crédit en capital et intérêts.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêt.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 30/05/2013
Et publication le 30/05/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 27/05/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »